

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DU 160 APUI sur le site Ternes-Villiers (17e) – Modification de l'acte de vente.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2016 DU 93 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative à la désignation du lauréat APUI sur le site Ternes-Villiers (17e), au principe de déclassement, au protocole de vente et à l'autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération 2018 DU 147 du Conseil de Paris des 24, 25 et 26 septembre 2018 relative à l'APUI sur le site Ternes-Villiers (17e), au déclassement du domaine public et à l'autorisation de signer l'état descriptif de division en volumes primaire et l'acte de vente ;

Vu l'avis du Maire du 17e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu le projet en délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de valider les modifications de l'acte de vente dont la signature a été autorisée aux termes de la délibération 2018 DU 147 en date des 24, 25, et 26 septembre 2018, et annexées à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les modifications de l'acte de vente à signer avec la société SNC Paris Ternes Villiers, dont la signature a été autorisée par délibération 2018 DU 147 en date des 24, 25, et 26 septembre 2018, exposées dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvées.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO